



MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

Affiché le 05/03/12



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2012 à 19h00

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 18	Pouvoirs : 4	Votants : 22
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille douze le 22 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	P. MARTOS
CONSEILLERS PRESENTS					
E. COSTE	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI	O. GAILHARD
C. BERNARD	A. DUDON	G. DURANT	JM. FREGNANI	JP. VINCENT	

ABSENTS EXCUSES	(Départ à 21h15) O. GAILHARD pouvoir à MT. MONTANOLA				
	A. FABRE pouvoir à C. BERNARD		V. BOURASSET pouvoir à JP. VINCENT		
	JC. GIRAUDO pouvoir à JM. FREGNANI		A. MASSA pouvoir à A. DUDON		
ABSENTS	P. BERNARD				

Mme Valérie Vescovi a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 22 février 2012 à 19h19 et demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire fait remarquer aux élus minoritaires que, parfois, les dossiers contenant les éléments pour le conseil, qui leur sont adressés en courrier recommandé avec A.R., ne sont pas retirés par leurs destinataires. Le coût de ces envois est financé par les deniers publics : il convient donc d'y prêter attention.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2012.
Il est approuvé à l'unanimité des présents à la séance du 25 janvier, sans observations.

ORDRE DU JOUR

Dossier Balançon – Actualisation, information, discussions

M. le Maire fait remarquer que « ça pue toujours autant... » et qu'il continue de recevoir des plaintes régulières d'administrés qui considèrent que cela suffit !

M. C. Bernard confirme le problème des odeurs et précise que le Balançon demeure un problème qu'il convient de traiter. M. le Maire, très surpris par ce revirement de position demande à M. C. Bernard de confirmer qu'il souhaite bien s'opposer au Balançon. M. C. Bernard explique que le groupe minoritaire souhaite s'inscrire dans une démarche de recherche d'alternative au Balançon.

M. le Maire s'interroge sur cette approche en totale opposition avec l'attitude régulièrement adoptée par le groupe minoritaire. Le 02 avril 2008, le groupe minoritaire présent avait pourtant voté contre l'abandon de la procédure de révision simplifiée du P.O.S de la commune destinée la poursuite de l'exploitation de l'ISDND.

Plus tard (le 14 janvier 2009), à l'occasion d'un projet de délibération présenté au Conseil Municipal, s'opposant au projet de révision simplifiée du POS valant PLU de M. le Préfet (pour la prise en compte du

projet d'extension de l'ISDND qualifié de projet d'intérêt général), le groupe d'opposition présent (moins une personne) a refusé de prendre part au vote contre l'extension du site en quittant la salle du Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle qu'en 1998, le Préfet Fournier, dans le plan départemental d'élimination des déchets, avait prévu la fermeture du Balançon dès 2002. La même année, de nombreux maires, dont le maire du Cannet des Maures de l'époque M. Alain Fabre, se sont regroupés pour tenter un recours en annulation contre ce plan devant le tribunal administratif...

Il est utile de rappeler ce soir la responsabilité de chacun dans ce dossier.

1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1. Adoption du compte de gestion 2011 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération. Les chiffres indiqués sont transmis par la Trésorerie.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'assemblée délibérante peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.2. Adoption du compte de gestion 2011 – Budget annexe de l'eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.3. Adoption du compte de gestion 2011 – Budget annexe de l'assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.4. Adoption du compte de gestion 2011 – Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.5. Compte Administratif 2011 – Budget principal

Sous la présidence M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. C. Bernard souhaite revenir sur la page 6 du livret. pour savoir si le montant des travaux mairie pour 54 652,86 € concernait les travaux en régie ? M. E. Garcia répond qu'il s'agit des travaux réalisés par entreprises. .

M. le maire quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

1.6. Compte Administratif 2011 – Budget annexe de l'eau potable

Sous la présidence M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

M. le maire quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

1.7. Compte Administratif 2011 – Budget annexe de l'assainissement

Sous la présidence M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

M. le maire quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

1.8. Compte Administratif 2011 – Budget annexe lotissement du Portaret

Sous la présidence M. André Del Pia, 1^{er} adjoint, Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation.

M. le maire quitte la salle avant qu'il ne soit procédé au vote.

Il est procédé au vote.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

Au retour de M. le Maire dans la salle, M. C. Bernard demande s'il peut poser une question à laquelle il n'avait pas pensé précédemment. M. le Maire répond que l'assemblée ayant voté, il n'est pas possible de revenir sur cette délibération.

1.9. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.10. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget annexe de l'eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.11. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget annexe de l'assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.12. Affectation du résultat de fonctionnement 2011 – Budget annexe du Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.13. Vote des taux d'imposition communaux 2012

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. M. JP. Vincent indique que le document 1259 mentionné dans le projet n'a pas été joint.

M. E. Garcia répond que ce document n'a pas encore été communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques.

M. JP. Vincent pense qu'il est gênant de voter sans avoir vu ce document.

Par ailleurs, M. JP. Vincent souhaite connaître l'incidence sur les particuliers de la hausse du coefficient relatif à la revalorisation des bases d'imposition qui passe d'un coefficient de 1,02 à 1,018.

Mme C. Moretti lui indique qu'elle ne dispose pas de cette information puisque ce taux est décidé par l'Etat.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.14. Budget primitif 2012 – Budget principal

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

M. C. Bernard souhaite des explications sur :

- ✓ *la page 3 du livret – ligne 4 – Dépenses d'équipement brut/population (796 / 322).*
Le niveau élevé du ratio dépenses d'équipements brut/ population qui dépasse celui de la moyenne des communes de la même strate.
M. le Maire répond que c'est très favorable. Il explique que le Cannet des Maures a changé. La nouvelle équipe municipale a contenu les dépenses de fonctionnement et a accentué l'effort d'investissement. L'exercice est assez difficile.
La dette était de 65 % lorsque la nouvelle municipalité a été élue (dépenses de fonctionnement). Avec la nouvelle équipe, la dette a été diminuée de moitié et les investissements ont été doublés. 10 millions d'euros ont été investis sur la commune. Quand on gère un budget, il faut diminuer les dépenses de fonctionnement car c'est l'investissement qui demeure et qui devient patrimonial.
La commune mériterait le triple AAA.
- ✓ *la page 10 du livret - ligne 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises (84 600,00 / 10 480,00). Pourquoi cette grosse différence ?*
M. E. Garcia explique qu'elle tient au non renouvellement du contrat avec l'ODELVar.
- ✓ *la ligne 6156 – Maintenance. A quoi correspond-elle ?*
M. E. Garcia explique que ce poste concerne ce qui rentre dans le cadre de la maintenance : les bâtiments (ex. chaufferie), le matériel (ex. informatique), tant en curatif qu'en préventif.
- ✓ *la ligne 6184 – Versement à des organismes de formation est « maigre ».*
Mme M. Botrini répond que cette situation est normale : 1 % de la masse salariale est versé au CNFPT qui est en mesure de proposer des formations dans des domaines très techniques avec des intervenants de qualité. Il y a donc de moins en moins de besoins en formation privée.
- ✓ *la page 11 du livret - ligne 6218 – Autre personnel extérieur.*
M. E. Garcia répond qu'il s'agit de remplacement de personnel via le centre de gestion, du recrutement des agents recenseurs, de missions d'intérim.
- ✓ *la ligne 64168 – Autres emplois d'insertion.*
Il s'agit de contrats aidés par l'Etat.
- ✓ *la ligne 657348 – Subvention de fonctionnement communes.*
Il s'agit de la participation à l'Ecole de musique qui n'est plus versée.
- ✓ *la page 45 – Liste des garanties. Pourquoi les garanties pour le Logis Familial ne varient-elles pas ?*
C'est normal, l'emprunt commence en 2012 ; voir page 47 : l'année est mentionnée.
- ✓ *la page 13 – ligne 7344 – Taxe sur les déchets stockés.*
M. C. Bernard remarque que les tonnages augmentent mais que les recettes baissent. Est-ce normal ?
Il ajoute que le groupe minoritaire essaye de sortir de cet embarras. Ils prennent l'affaire en cours. M. le Maire dit qu'il s'agit d'une prévision. On sait qu'il y aura un minimum de 200 000, 00 €. Si les élus de l'opposition ont des solutions à apporter, qu'ils n'hésitent pas à en faire part à la population.
200 000,00 €, c'est en fait une forme d'optimisme : si on prévoit moins, on aura peut être moins...
De plus, il est rappelé que la commune du Luc perçoit 1/3 du montant versé selon un accord négocié avec M. A. Fabre ancien maire du Cannet des Maures.
C'est allé de Charybde en Scylla à cette époque, ajoute M. le Maire.

M. C. Bernard dit qu'eux aussi souffrent du Balançon qui les pollue. Que ces odeurs sont très pénibles. Nous sommes en 2012 : on en parle depuis 1975.

M. le Maire dit que ces propos sont totalement surréalistes ! et demande à M. C. Bernard de lui rappeler combien de mandats lui ont été confiés pour pouvoir dire qu'il prend l'affaire en cours. M. C. Bernard répond 4 mandats. M. le Maire reprend et lui dit que pendant tout ce temps il n'a rien fait à part tenter un recours devant le Tribunal administratif en 2002 contre la fermeture du site.

M. le Maire, indigné, ajoute que c'est de la mystification de la population. S'adressant à M. C. Bernard, il ajoute que c'est son équipe qui est à l'origine du maintien du Balançon.

M. C. Bernard précise que, malgré le fait qu'il n'y avait pas d'opposition à l'époque de M. Fabre, il y a eu beaucoup de débats entre eux.

M. le Maire demande ce que l'opposition a fait de concret contre le Balançon ? et ajoute que si les élus de l'opposition avaient été solidaires sur ce dossier en début de mandat, les choses auraient été différentes. En fait, les élus de l'opposition ont divisé la population. C'était abuser d'elle que de lui dire que le Balançon était nécessaire.

M. le Maire ajoute qu'il faudrait un public beaucoup plus grand dans cette salle pour entendre l'intervention de M. C. Bernard.

M. C. Bernard ajoute qu'au départ le Balançon n'était qu'un tas d'ordures, que c'est maintenant un centre d'enfouissement. Les choses ont évolué. Des associations ont essayé de faire ce qu'elles pouvaient.

M. le Maire reprend la parole et dit à M. C. Bernard qu'il pourrait aller jusqu'au bout de sa démarche et dire « le Balançon, je veux que ça ferme ».

M. C. Bernard poursuit et dit qu'il y a eu des actions en 1998 avec l'ancien maire avec des mobilisations contre le Balançon, mais « tout le monde s'en fichait ».

M. le Maire, s'adressant aux élus de l'opposition, leur demande pourquoi il est important de parler du devoir de mémoire ? et leur rappelle que le 2 avril 2008, les élus majoritaires ont voté le refus d'extension, alors que les élus de l'opposition votaient contre et quittaient la salle.

✓ les pages 48/49 – Subventions versées. Plusieurs associations ne figurent plus dans cette liste.

M. le Maire explique que chaque association doit faire une demande par écrit. De plus, certaines associations n'ont pas demandé à recevoir de subvention cette année. Une réserve de 46 620,00 € est prévue.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.15. Budget primitif 2012 – Budget eau potable

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.16. Budget primitif 2012 – Budget assainissement

Mme C. Moretti présente le projet de délibération. La station d'épuration gonfle les chiffres.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

1.17. Budget primitif 2012 – Lotissement du Portaret

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

20h44 – Le conseil est suspendu le temps pour les élus de signer les documents liés au budget.

21h15 – Mme O. Gailhard quitte la séance et confie son pouvoir à Mme MT. Montanola

21h15 – Reprise de la séance

1.18. Demande de participation au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2012

Mme C. Moretti présente le projet de délibération. La DETR, créée en 2011, remplace la DGE et la Dotation de Développement Rural.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

1.19. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

2. POLE ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Création d'un poste d'attaché territorial en charge des affaires d'urbanisme de la commune et autorisation de recruter un agent contractuel en cas d'absence de candidature adaptée

Mme M. Botrini expose le projet de délibération.

C'est pour répondre à un besoin pérenne de la commune qu'il est envisagé de créer un poste d'attaché territorial en charge des affaires d'urbanisme de la commune. Ce besoin survient à la suite du départ de l'agent titulaire en charge du volet Urbanisme au cours de l'année 2011.

Pour	13
Contre	
Abstention	9

2.2. Création de poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Mme M. Botrini expose le projet de délibération. Cette création de poste répond à la réussite d'un concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe par un agent administratif de 2^{ème} classe affecté au Pôle Urbanisme et Développement Durable.

Elle est indispensable à la nomination sur ce grade.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

2.3. Modalités de mise en œuvre d'un régime d'astreintes d'interventions

M. le Maire présente le projet de délibération. Il s'agit de formaliser les astreintes policières et techniques qui existent déjà. Elles permettent d'intervenir sur des problèmes tels que l'eau (en régie), la salle du Recoux, etc. en dehors des heures régulières de travail, du lundi au dimanche soir. Ce dispositif a été adopté à l'unanimité par le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 14 février 2012.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Principe de cession de la parcelle cadastrée section G n° 3427 sise lieu dit « Le Jas de Faret » et délégation de signature

Conformément aux dispositions de l'article L2121-23 du CGCT, M. le Maire sort de la salle du Conseil et ne participe ni aux débats ni au vote, préalablement il confie la présidence de la séance à M. A. Del Pia (1^{er} adjoint) concernant les points 3.1. et 3.2. de façon à purger tout doute éventuel qui pourrait naître de sa présence concernant ce projet lié à l'implantation d'un pôle santé sur la commune. En effet, du fait de sa profession de médecin, on pourrait le suspecter d'être intéressé (au sens juridique du terme).

Lecture du projet de délibération par M. A. Del Pia.

Ce projet de pôle santé consisterait en la réalisation de bâtiments accueillant plusieurs types de praticiens libéraux, et pourrait également inclure la réalisation d'une crèche et de quelques logements.

La commune souhaitant voir aboutir ce projet, il convient d'acter le principe de cession de la parcelle G n°3427, issue de la division de la parcelle G n°3361, de consulter le service des Domaines, afin de définir la valeur foncière du terrain et de déléguer la signature des actes afférent à cette affaire à Monsieur André DEL PIA.

Une autre délibération sera proposée ultérieurement au conseil municipal pour préciser les conditions de la vente de ce terrain.

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

3.2. Délégation de signature pour la délivrance du permis de construire concernant le projet de pôle santé du terrain cadastré Section G Numéro 3427 sis lieu-dit « Le Jas de Faret »

Rappelant l'absence du maire aux débats et au vote de la présente délibération, lecture du projet de délibération est faite par M. A. Del Pia, président désigné.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-17 CGCT. Monsieur le 1^{er} adjoint, André Del Pia remplacera M. le Maire dans la plénitude de ses fonctions et assumera notamment les missions suivantes :

- assurer la présidence de la séance lorsque sera abordé le présent projet en Conseil ;
- assurer la police de la séance, il fait respecter l'ordre, veille à ce que les débats restent courtois et dirige les débats ;
- être rapporteur du projet.

M. A. Del Pia demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Pour	12
Contre	9
Abstention	

3.3. Cession des parcelles cadastrées section G n° 3363 et 3428 sises lieu-dit « Le Jas de Faret »

Madame Michelle BOTRINI, Maire Adjoint, déléguée à l'Urbanisme et au Développement Durable, rappelle qu'il s'agit de la vente d'une partie de la propriété communale du Jas de Faret située entre la RDN7 et l'avenue de Verdun. La propriété a été divisée, il s'agit de céder la parcelle G n°3363 et la G n°3428 pour la réalisation d'un bâtiment à usage de bureaux d'une agence Pôle Emploi. Pôle Emploi Cœur du Var, parti depuis plus d'un an, revient s'y installer.

Pour	13
Contre	9
Abstention	

3.4. Schéma du Riautord et de ses affluents – Avenant n° 1 à la convention pour délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune du Luc en Provence par la Commune du Cannet des Maures

Lecture du projet par Mme M. Botrini.

Les délais n'ayant pas été tenus, il est nécessaire de recourir à un avenant n°1 à la convention initiale.

Il s'agit uniquement d'une régularisation d'écriture, le contenu du programme de travaux n'étant pas modifié. L'avenant est constitué d'une page annexée à la délibération.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.5. Aménagement d'un éco quartier au lieu dit Saint-Andrieux / Demande de subvention au titre de l'approche environnementale de l'urbanisme

Lecture du projet par Mme M. Botrini.

Il s'agit aujourd'hui de solliciter la Région et l'ADEME qui peuvent subventionner certaines études, au titre de l'approche environnementale de l'urbanisme.

Ces subventions s'élèvent à 70 % maximum du montant des études, avec un plafond de 100 000 €.

Les études préalables à la réalisation de la ZAC Saint Andrieux incluant l'approche environnementale de l'urbanisme sont estimées à 98 000 € HT, arrondis à 100 000 € HT dans la délibération, pour notre demande de subvention.

Pour	13
Contre	
Abstention	9

3.6. Renouvellement de la convention entre la Commune du Cannet des Maures et le Conseil Général du Var pour la mise en œuvre et la gestion du Comité de secteur

M. Ph. Gaubert expose le projet de délibération.

L'objectif est bien de renforcer l'autoprotection des habitations face au risque feu de forêt, notamment dans les secteurs sensibles de la commune.

La convention « comité de secteur » ayant été signée le 1^{er} juin 2008 pour une durée de trois ans, il convient d'approuver une nouvelle convention, similaire à la précédente.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.7. Mise à disposition de motopompes de défense incendie – Convention entre la commune du Cannet des Maures et le conseil général du Var

M. Ph. Gaubert expose le projet de délibération.

Dans le cadre du comité de secteur, le conseil général propose aux communes, à titre gracieux, un certain nombre de motopompes thermiques, mobilisables en cas de crise par les CCFU uniquement et sous le contrôle des sapeurs pompiers.

Il s'agit de compléter l'action des secours en arrosant les maisons, en noyant le feu ou en traitant les départs immédiatement. Les piscines sont recensées au cours des opérations de contrôle du débroussaillage, et cartographiées, de manière à connaître les points d'eau utilisables.

Acquisition de 3 unités + 2 qui sont déjà dans le hangar technique.

Leur utilisation sera décidée par le commandant des secours en cas de besoin.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3.8. Modification de l'autorisation d'aliéner les terrains : Lotissement le Portaret

Lecture du projet par Mme M. Botrini.

L'identification de la présence de tortues d'Herman sur le secteur a nécessité un modificatif en redécoupant les lots et en les portant de 13 à 15. Les lots sont plus petits qu'à l'origine. Les lots impactés sont ceux les plus proches du bois (lots 3, 4, 12 et 13).

M. JP. Vincent trouve dommage qu'un plan n'accompagne pas le projet afin d'avoir une vue d'ensemble. Mme M. Botrini indique que le permis est consultable au Pôle urbanisme.

M. C. Bernard souhaite obtenir une précision quant aux chiffres mentionnés s'agissant des travaux de voirie du chemin de Portal. Est-ce sur tout le chemin ?

Mme M. Botrini répond que les travaux concernent partiellement le chemin de Portal, il s'agit de l'aménagement du carrefour.

M. le Maire précise que les 2/3 des lots sont en voie de commercialisation.

Une précision est demandée quant à la TVA. Mme M. Botrini répond qu'on ne paye la TVA que sur la marge (prix de vente – coût de revient = marge), c'est le régime de tous les marchands de bien dont bénéficie la commune.

Pour	13
Contre	
Abstention	9

4. POLE SPORTS ET ASSOCIATIONS

4.1. Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le multi-accueil Les Cannetons

Ce projet est présenté par Mme V.Vescovi.

Cette année encore, l'association du multi accueil « Les Cannetons » sera soutenue financièrement par la commune du Cagnet des Maures. Grâce à une gestion rigoureuse et un examen des comptes, il apparaît que l'association dispose pour l'année 2012 d'une subvention exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, mais aussi d'un reliquat de subvention communale.

Considérant le budget prévisionnel 2012 présenté, il est sollicité une subvention au titre de l'année 2012 de 17 112 euros.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 21h57.

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande l'attention de l'assistance s'agissant d'une annonce que souhaite faire M. R. Spinosa, adjoint aux affaires scolaires et transports, concernant la suppression programmée des RASED (Réseau D'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

M. R. Spinosa indique qu'il s'agit d'un sujet important car il touche les élèves en difficulté scolaire. Ce réseau regroupe des enseignants spécialisés et des psychologues. Notre commune est touchée par cette mesure pour un poste d'enseignant.

M. R. Spinosa fait lecture à l'assemblée de la lettre ouverte du collectif national RASED qui souhaite alerter les élus sur les conséquences dramatiques de cette suppression (cf. annexe jointe).

Une pétition en soutien au réseau RASED circule auprès de l'assemblée.

LETTRE OUVERTE aux enseignants, élus, parents d'élèves, citoyens

Elèves en difficulté sacrifiés

Alors que la part des élèves en grande difficulté scolaire est passée de 15 à 20 % ces dernières années et que les mesures successives mises en œuvre (aide personnalisée, stages de remise à niveau...) n'ont pas atteint l'objectif de réduction du nombre d'élèves en échec, l'existence des RASED (Réseau D'aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) est à nouveau bien remise en cause pour la troisième année consécutive.

Le ministère annonce le retrait de 14.000 nouveaux postes à la rentrée prochaine dont 5700 dans le premier degré. **Dans le var, l'Inspection Académique annonce 57 suppressions de postes qui touchent essentiellement les RASED portant ainsi à plus de 100 le nombre de postes RASED supprimés depuis 3 ans dans le département.**

Le RASED, constitué d'enseignants spécialisés et de psychologues, est le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école. Un rapport parlementaire récent reconnaît la spécificité et les compétences de ces professionnels dans le traitement de la difficulté scolaire, et affirme qu'il n'est pas acceptable de les faire disparaître. Et pourtant, avec les suppressions annoncées, ce sont bien des milliers d'élèves en difficulté qui seront sacrifiés au nom des économies budgétaires. Car le peu de personnel spécialisé qui subsistera ne pourra plus assumer correctement sa mission d'aide.

L'École ne peut pas faire l'impasse sur le traitement de la grande difficulté scolaire. C'est pourquoi le collectif national RASED alerte les élus de la Nation sur les conséquences dramatiques que ces suppressions de postes font peser sur la scolarité et la réussite de milliers d'élèves.

Pour que l'École de la République soit le premier lieu où l'enfant se construit en tant qu'individu autonome et futur citoyen, pour qu'elle assure son rôle de cohésion sociale et qu'elle ne laisse personne sur le bord du chemin, pour un projet ambitieux pour l'école, nous vous demandons de signer la pétition et ainsi d'éviter les suppressions de postes.